



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 avril 2022 à 18h30.

**PRESENTS :** Emmanuel LABASSE (Maire), Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE, Daniel VAUZEILLES, Frédéric ROUX, Camille MARTIN, Estel BOUCHE, Sylvain CREGUT.

**EXCUSES :** BOUCHEREAU Pauline (procuration donnée à Estel BOUCHE), Baptiste SIMON, Pascal FOURNIER, Amélie PANCRACIO.

**M. Daniel VAUZEILLES est désigné secrétaire de séance.**

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 24 mars 2022.

## **2. BUREAU MONTAGNE :**

Monsieur le Maire présente l'association « BUREAU MONTAGNE » et rappelle les activités qu'elle propose. Cette association est active sur le secteur et intervient notamment auprès des écoles.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un territoire très vaste pour pratiquer le trail, la randonnée et le vélo.

Monsieur GOIMARD fait actuellement le tour des communes environnantes pour présenter l'association. L'objectif étant de rappeler que **l'association propose aussi des stages aux habitants** et ne s'adresse pas qu'aux touristes.

**L'association souhaite se présenter en tant que collectif de professionnels diplômés d'Etat disponible pour les communes, veut être plus présente auprès des habitants.**

L'association travaille par ailleurs avec la Communauté de Commune du Sancy et les communes avoisinantes pour le programme estival.

Monsieur Sylvain CREGUT précise que le camping « le Pré Bas » travaille depuis plus de 20 ans avec cette association, à hauteur de 2 à 3 sorties par week-end.

Monsieur Bertrand GOIMARD, présent à la réunion, présente l'association au Conseil Municipal :

- Siège à MUROL, association existante **depuis plus de 20 ans**.
- Regroupement de **professionnels de la montagne** (accompagnateur de montagne) : 8 professionnels indépendants gravitent autour de l'association.
- Pas de vitrine : peu de moyens, existence de **flyers, d'un site internet (+téléphone)**.
- Fonctionne comme les campings de la Vallée avec l'office de tourisme et les comités d'entreprise (programme).
- Services proposés :
  - o **Sorties à la journée** (5% des recettes sont consacrés pour la gestion de l'association, le solde revenant aux guides).
  - o **Randonnées à pieds, raquettes**.
  - o **VTT, trail, marche nordique, escalade** (bureau des guides).
- Pour les VTT un partenariat a été établi cette année avec un loueur de VTT, Monsieur ROLLANDT. **L'association ne loue pas les vélos, elle assure par contre l'encadrement**.
- Communication assurée par l'association : un groupe «WattsApp» existe. La communication est gérée au plus réfléchi et **aucune photo n'est diffusée pour les sorties dans les territoires privilégiés**.

Monsieur GOIMARD lit en réunion les statuts de l'association pour plus de clarté.

Monsieur le Maire demande si n'importe quel professionnel diplômé peut entrer dans l'association. **Monsieur GOIMARD répond par l'affirmative.** *Un stagiaire passe actuellement son diplôme d'état et sera le référent Trail.*

Monsieur le Maire propose à l'association de se présenter **lors d'une prochaine réunion du Syndicat de Chambon des Neiges**. Madame Estel BOUCHE lui suggère de venir également à l'occasion **d'une réunion du SIVOM de la Vallée Verte**.

M. GOIMARD tient à remercier la municipalité de CHAMBON SUR LAC pour ce partenariat et précise qu'il ne faut pas hésiter à contacter l'association pour tout projet / idée ou demande.

### **3. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC FONCIER COMMUNE / PRIVE**

Le cabinet GEOVAL présente des éléments aux membres du Conseil municipal.

#### **3.1. PREAMBULE**

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle que le cadastre revêt actuellement plusieurs points problématiques à régler : classement de la voirie, régularisations de pas de porte, de terrasses, etc.

Certains habitants souhaiteraient régulariser certaines situations, mais une enquête publique est obligatoire si la vente du terrain gêne la circulation. La commission des travaux se rend sur place pour vérifier.

Concernant le petit foncier, pour vendre sans enquête publique, une délibération du Conseil Municipal est peut-être nécessaire (à voir).

#### **3.2. INTERET DU DIAGNOSTIC FONCIER :**

##### **a) Permet de gérer les chemins privés mal ouverts au public :**

- les CHEMINS RURAUX ;
- les CHEMINS FORESTIERS ;

Monsieur le Maire indique à ce sujet qu'il faut **autorisations de tous les propriétaires attenants** pour qu'il puisse y avoir ouverture du chemin ou création de servitude.

- Les CHEMINS D'EXPLOITATION ;

A ce sujet, Monsieur Frédéric ROUX précise qu'il convient d'être attentif car selon la nature du chemin, une subvention pourra être octroyée ou pas (forestier ou d'exploitation).

- Les CHEMINS SECTIONNAUX ;

Si la commune les entretient, il faut facturer l'entretien des chemins sur chaque compte de section.

- Les SENTIERS DE RANDONNEES devraient être à la Commune et non aux exploitations.

Monsieur Frédéric ROUX demande comment cela se passe pour les sentiers de GR qui passent sur une propriété privée (ex : Puy de la Vache).

##### **b) Identifie quels chemins appartiennent à la commune.**

##### **c) Identifie les incohérences sur le cadastre.**

Monsieur le Maire projette à l'écran le cadastre afin d'illustrer son propos et donne quelques exemples (ex : chemin de Montaleix qui tombe dans un terrain privé, etc.). Parfois le cadastre est faux (ex : chemin décalé, etc.).

Le diagnostic foncier permet de **lister les points noirs et de faciliter le suivi des dossiers**. La préfecture a envoyé un courrier à ce sujet pour inciter les communes à répertorier les chemins.

##### **d) Permettra de déclarer les voies communales et donc d'obtenir plus de subventions.**

### 3.3. COUT DU DIAGNOSTIC ET DELAI :

Monsieur le Maire demande **quel est le coût d'un tel diagnostic et si sa réalisation est subventionnée**. GEOVAL indique qu'il n'y a pas de subvention. Un devis devra être fourni.

Monsieur le Maire cite en exemple les chemins de Chambon des Neiges et un cas sur Montmie (devant de porte et passage maison). Pour Montmie, des parcelles ont été positionnées en emplacement réservé dans le PLU à venir. La parcelle 155 ne devrait pas être du domaine privé mais dépendre du domaine public.

Pour information, Monsieur MERCIER précise que pour les réseaux d'assainissement, s'il n'y a pas de servitude, le propriétaire a le droit de couper le réseau : la servitude trentenaire ne s'applique pas.

Monsieur le Maire demande si d'autres communes réalisent un diagnostic foncier : Monsieur Stéphane MERCIER répond par l'affirmative et mentionne la commune de MEILLAUD.

Monsieur le Maire demande s'il est envisageable de **prévoir de débiter le diagnostic en 2013, puis de progresser par étape**, ce à quoi Monsieur MERCIER répond par l'affirmative :

Deux possibilités :

- Soit faire un **point sommaire sur l'ensemble des villages**,
- Soit faire **un point village par village**.

### 4. APPEL D'OFFRE « AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING CAR »

Monsieur le Maire projette le tableau ci-dessous récapitulant les offres reçues suite à l'appel d'offre (ouverture des plis le 14 avril 2022).

Commune de CHAMBON SUR LAC									
Amenagement d'une aire de camping cars									
OUVERTURE DES PLS DU 14/04/2022									
JUGEMENT DES OFFRES :									
N° de offre	Entreprise	Offre				Valeur technique de offre		Total de offre / 100	Classement
		MONTANT HT	MONTANT TTC	Différence par rapport à la moyenne des offres	60	Mémoire	40		
	ESTIMATION	156 694,00 €	188 020,80 €						
1	COUDERT	169 321,00 €	203 185,20 €	2,48%	55	X	32,0	66,6	1
2	CTPP	179 810,80 €	215 772,96 €	-3,56%	51	X	28,0	79,5	2
3	LYAUDET TP	191 178,20 €	228 411,44 €	-10,11%	48	X	19,0	67,4	4
3	SANCHEZ	154 210,50 €	185 052,60 €	11,18%	60	X	15,0	75,0	3

Monsieur MERCIER explique pourquoi l'entreprise COUDERT est la mieux positionnée : délai des travaux, matériaux utilisés, engins utilisés, etc.

**Il conviendra de bien vérifier auprès de Mme VIALA (Conseil Régional) s'il est possible de commencer les travaux avant de recevoir les subventions.**

Monsieur MERCIER demande si l'entreprise Camping Car Park a été retenue. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

## 5. BTEP – MONTMIE / BRESSOULEILLE

Monsieur Stéphane MERCIER, GEOVAL, présente les projets de remise en état des STEP de Bressouleille et Montmie.

Il est précisé **qu'en dessous de 100.000 euros**, il n'est pas obligatoire de passer l'appel d'offres sur la plateforme et de le publier. **Une consultation classique est suffisante.**

Monsieur Frédéric ROUX signale que la STEP de Bressouleille n'a pas été nettoyée.

## 6. DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

La phase 3 sera terminée avant l'été car le diagnostic doit être finalisé pour Septembre.

Entrée du bourg : entre le pont de fer et la place de la fontaine :

L'assainissement n'a jamais été réalisé. Les travaux seront intégrés à la tranche 3 et pourront faire l'objet de subventions (budget 2023).

Il convient de tenir compte du fait que l'enrobé doit être refait par le Conseil Départemental en 2022 : **demande à repousser les travaux fin 2023.**

A noter que Monsieur Stéphane MERCIER suit aussi les travaux d'ENEDIS dans le bourg qui restent à finaliser.

## 7. AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA RESERVE DE CHAUDEFOUR

Monsieur le Maire projette les photos du réaménagement de la maison de la Réserve de Chaudefour effectué par le Parc.

Il explique s'être rendu sur place avec Monsieur Daniel VAUZEILLES pour délimiter les places de parking réservées aux agents du Parc et une place PMR.

**Monsieur Damien LEOTY va envoyer un devis pour la matérialisation de ces places.**

Monsieur le Maire indique par ailleurs que les arbres plantés sont visiblement en bonne santé. Madame Estel BOUCHE précise que les agents techniques iront prochainement les arroser.

## 8. FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le Maire propose de faire confiance à l'entreprise BREZAC qui s'est chargé du feu d'artifice de l'année dernière.

**Le tarif proposé en 2021 était de 5.500 euros, la prestation était bonne.**

BREZAC propose de redéfinir l'emplacement des pontons. Monsieur le Maire projette le devis reçu et le plan proposé.



Monsieur le Maire projette les deux contrats proposés :

- Un pour une durée de **1 an** qui s'élève à **6.000 euros** ;
- Un pour une durée de **3 ans** pour un montant de **6.000 euros, tarif bloqué durant la durée du contrat avec rajout d'artifice tous les ans.**

Exemplaire à retourner  
Johanna LÉDUC



## CONTRAT DE PRESTATIONS

**ORGANISATEUR / FACTURATION**

Nom : MAIRIE DE CHAMBON SUR LAC	Responsable : M. Emmanuel LABASSE
Adresse : Rue de la Mairie	Téléphone : 04 73 88 61 21 Télécopie :
Code Postal : 63790	Mobile :
Ville : CHAMBON SUR LAC	Email : chambon@sancy.com

**INFORMATIONS TECHNIQUES**

Date de la Prestation :	Samedi 06 Août 2022 Samedi 05 Août 2023 Samedi 03 Août 2024
Prestation :	Spectacle Pyrotechnique / Tir Artificier
Catégorie :	F4T2
Mode de règlement :	Chèque à l'ordre de BREZAC Artifices Virement ou Mandat Administratif (avec indication numéro facture)

**MONTANT DE LA PRESTATION**

Total HT	5,000.00
TVA	1,000.00
Total TTC	6,000.00

Observations : Offre Sérénité ; Engagement 2022 / 2023 / 2024

**DEMARCHES & SECURITE**

Engager une déclaration de tir auprès de la Préfecture du département 1 mois avant  
Engager une demande d'autorisation de tir auprès de la Mairie  
Prévoir le nettoyage du site de tir  
Prévoir un service d'ordre + Barrière du site de tir / Zone Public  
Prévenir le Service Incendie du jour, du lieu et de l'heure du tir  
Prévoir les repas de l'équipe technique  
Confirmer l'heure du tir au responsable du tir

**A VOTRE CHARGE**

"Le Client déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente de BREZAC Artifices"

224A, rue de la Mallevallée - 24130 Le Fleix - FRANCE  
Tél. : +33 (0)5 53 74 45 45 - Fax : +33 (0)5 53 61 29 88  
Email : contact@brezac.com

BREZAC Events L'Organisateur

BREZAC Artifices SAS au capital de 170 000€ - RCS Nanterre B 502 204 764  
SIRET 502 204 764 0004 - Code APE 9329 Z - N° de TVA Intr. 223 5232964

[www.brezac.com](http://www.brezac.com)

Exemplaire à retourner  
Johanna LÉDUC



## CONTRAT DE PRESTATIONS

**ORGANISATEUR / FACTURATION**

Nom : MAIRIE DE CHAMBON SUR LAC	Responsable : M. Emmanuel LABASSE
Adresse : Rue de la Mairie	Téléphone : 04 73 88 61 21 Télécopie :
Code Postal : 63790	Mobile :
Ville : CHAMBON SUR LAC	Email : chambon@sancy.com

**INFORMATIONS TECHNIQUES**

Date de la Prestation :	Samedi 06 Août 2022
Prestation :	Spectacle Pyrotechnique / Tir Artificier
Catégorie :	F4T2
Mode de règlement :	Chèque à l'ordre de BREZAC Artifices Virement ou Mandat Administratif (avec indication numéro facture)

**MONTANT DE LA PRESTATION**

Total HT	5,000.00
TVA	1,000.00
Total TTC	6,000.00

Observations :

**DEMARCHES & SECURITE**

Engager une déclaration de tir auprès de la Préfecture du département 1 mois avant  
Engager une demande d'autorisation de tir auprès de la Mairie  
Prévoir le nettoyage du site de tir  
Prévoir un service d'ordre + Barrière du site de tir / Zone Public  
Prévenir le Service Incendie du jour, du lieu et de l'heure du tir  
Prévoir les repas de l'équipe technique  
Confirmer l'heure du tir au responsable du tir

**A VOTRE CHARGE**

"Le Client déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente de BREZAC Artifices"

224A, rue de la Mallevallée - 24130 Le Fleix - FRANCE  
Tél. : +33 (0)5 53 74 45 45 - Fax : +33 (0)5 53 61 29 88  
Email : contact@brezac.com

BREZAC Events L'Organisateur

BREZAC Artifices SAS au capital de 170 000€ - RCS Nanterre B 502 204 764  
SIRET 502 204 764 0004 - Code APE 9329 Z - N° de TVA Intr. 223 5232964

[www.brezac.com](http://www.brezac.com)

Monsieur le Maire explique que le coût des matériaux a augmenté cette année. Les fiches explicatives sont présentées.

Monsieur Sylvain CREGUT suggère de **bien contrôler les dates pour 2023 et 2024 (par rapport à la Course de Côtes) avant de valider le devis pour 3 ans**. Il fait remarquer que **l'augmentation est de 9% cette année** et qu'il lui paraît judicieux de bloquer le tarif.

Madame Estel BOUCHE demande s'il est obligatoire de tirer le feu d'artifice une fois le contrat signé. Madame Camille MARTIN pense que cela doit être le cas.

Les élus souhaitent à ce sujet qu'une clause soit intégrée aux contrats afin de **prévoir l'annulation du feu d'artifice en cas de mauvais temps ou de pandémie**. Monsieur le Maire va se renseigner à ce sujet.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident sous réserve de l'insertion de la clause ci-dessus, le contrat sur 3 ans et la date du feu d'artifice.**

## 9. DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que deux étudiants ont travaillé sur place pendant un mois pour réaliser le document unique de la commune. Ils ont été hébergés chez Madame Amélie PANCRACIO.

Ils ont effectué un bon travail. Monsieur le Maire projette les tableaux des risques professionnels pour les ateliers et les commente.

Exemple de tableau réalisé :

**Les FICHES D'ANALYSE des RISQUES** : Processus d'apparition d'un Dommage.

Date : 28 mars 2022

Nom du rédacteur : LOPES. J et BERKANE. K

**Unité concernée** : ATELIERS MUNICIPAUX

SITUATION DE TRAVAIL <i>Analyse</i>	Le(s) DANGER(s) Observations de situations dangereuses	Quelle situation PROBLEME ? FACTEURS DE RISQUES	PRIORITE CURSEUR de GRAVITE	MESURES PRISES Moyens de protections :			Quelles ACTIONS à envisager Pour réduire ou Éliminer le risque	Planification des actions et Tâches à réaliser par l'employeur
				Inexistantes	A améliorer	Satisfaisante		
ATELIERS Réparations, entretiens,	Les produits chimiques, corrosifs, conservés au même endroit peuvent être dangereux s'ils s'enflamment  Inhalation de produits toxiques.	<i>Risques Chimiques (Intoxication, inhalation, allergie ...)</i>  <i>Risques Electriques (Brûlures, ...)</i>	<b>1</b>	<b>X</b>			Art R4412-1 du Code du travail : Classer par catégories ;  Prévoir un local pour entreposer les produits toxiques ou chimiques. (Bacs de rétention en acier inoxydable pour éviter les ruissellements ;	

Le document unique a été **réalisé pour l'ensemble des bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire prend pour exemple le « pantalon tronçonneuse » : **la commune est dans l'obligation de le fournir aux agents.** Une fois à disposition, **ces derniers sont eux-mêmes responsables du port de ce vêtement de protection.**

**Madame Murielle RIGAUD sera chargée de la réactualisation du document unique,** mais une commission devra se réunir au sujet de l'amélioration des conditions de travail. Ce dossier devra être traité à l'automne.

L'élaboration de ce document n'a rien coûté à la commune (uniquement frais de cantine et d'hébergement).

Concernant les véhicules, il sera nécessaire de faire venir un prestataire pour les faire vérifier.

**Dossier FAVARD :**

Madame Camille MARTIN demande où en est ce dossier. Monsieur le Maire répond qu'il a été auditionné et que Monsieur Franck RAYNAUD a été contacté par la gendarmerie. Le dossier est encore en cours, mais l'expert a bien constaté qu'il y a eu erreur humaine.

**10. VENTE DOMAINE PUBLIC : DELARBRE / BARON**

Monsieur le Maire projette le plan de division réalisé par GEOVAL et rappelle les demandes de Messieurs BARON et DELARBRE.

Il conviendra de se renseigner sur l'enquête publique à réaliser.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident le fait de faire appel à une enquête publique.**

**11. VENTE DOMAINE PUBLIC : DEFAY**

Monsieur le Maire projette le plan de division réalisé par GEOVAL et explique que Monsieur DEFAY a construit un mur sur le domaine public.

Il existe deux solutions :

- destruction du mur ou
- rachat du domaine public

**Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident la possibilité de rachat par M. DEFAY.**

## **12. STOCKAGE DE BOIS : DEMANDE DE MONSIEUR THOREAU - MONNEAUX**

Monsieur le Maire projette le plan et rappelle la demande de Monsieur THOREAU : il souhaite pouvoir stocker du bois sur le domaine communal public. Le voisin a déjà mis du stockage.

Madame Estel BOUCHE est sceptique car si un accord est donné à une personne, d'autres accords devront être donnés ce qui risque de poser des problèmes à l'avenir. Elle précise que c'est le seul emplacement communal pour stationner deux véhicules. Elle s'entend bien avec Monsieur THOREAU mais explique que ce n'est pas un précédent.

Monsieur le Maire propose de donner un simple accord verbal pour stocker et Monsieur Frédéric ROUX propose de lui demander à ce que le bois soit mis sur les côtés afin que les emplacements de véhicules soient laissés libres.

Monsieur le Maire propose d'accepter le stockage du bois à condition :

- qu'il n'y ai pas de bâche ;
- que stockage du bois soit fait exclusivement sur les côtés ;
- que les 2 emplacements de stationnement soient respectés et restent libres / utilisables,
- que la parcelle soit entretenue.

Monsieur le Maire précise que la création d'un toit sur le lavoir serait nécessaire (problème d'étanchéité, dégradation de la dalle). Un devis est en attente.

**Les membres du Conseil Municipal valident la possibilité de stockage du bois par M. THOREAU sur le domaine communal public aux conditions sus énoncées.**

## **13. PARCELLE 117 MONNEAUX**

Monsieur le Maire aborde le problème de la parcelle 117 où les propriétaires ont fait une avancée de balcon sans autorisation sur le domaine public. Il fait part de la réflexion des voisins pour acheter la parcelle relevant du domaine public.

Monsieur le Maire prendra contact avec le propriétaire.

## **14. DEPENALISATION – STATIONNEMENT PAYANT - HORODATEURS**

Monsieur le Maire précise que Monsieur Pierre BABUT dispose de son assermentation et a le droit de contrôler :

- pour les véhicules qui ne paient pas leur stationnement,
- pour les véhicules mal stationnés
- et pour les personnes qui jettent des papiers / autres objets dans la rue.

La priorité sera de verbaliser le non-paiement du stationnement.

## **15. DEMANDE DE MONSIEUR ERIC AUBRY**

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Eric AUBRY et projette le plan de la zone.



Au moment de sa construction, Monsieur AUBRY avait eu l'accord verbal de l'ancien maire, Monsieur Daniel ROUX, pour faire un passage / une rampe sur le domaine public communal.

Le propriétaire du terrain d'à côté souhaite aujourd'hui construire. Une mésentente s'étant installée, Monsieur AUBRY souhaiterait racheter le passage situé sur le domaine communal pour plus de tranquillité. L'accès au terrain des voisins oblige à passer sur la zone privée

Madame Estel BOUCHE s'interroge sur le fait de donner l'autorisation d'accès à la parcelle numéro 117 par le domaine communal : ceci est-il à la charge de la commune ? Il sera nécessaire de se rapprocher de la DDT à ce sujet.

Monsieur Sylvain CREGUT et Monsieur Daniel VAUZEILLES précisent qu'il faudra être vigilant si les voisins déposent une déclaration d'ouverture de chantier (DC).

## **16. LANDAUVERGNE**

Monsieur le Maire indique que la manifestation n'aura pas lieu cette année.

## **17. TREK HIGHLANDER**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Théo TALANDIER et projette le plan du parcours.

Cette association organise des treks / randonnées dans plusieurs pays (Espagne, Portugal...) sur les parcours de 80, 100 et 120 Km. Le problème rencontré est souvent la réglementation sur les bivouacs qui n'est pas la même dans tous les pays. Les organisateurs souhaitent avoir l'autorisation de passer sur le GR.

Monsieur Frédéric ROUX précise que la majorité du parcours se trouve sur le domaine privé. Les organisateurs devront donc obtenir les autorisations auprès de chaque propriétaire. La commune délivrera une autorisation pour le domaine communal et sectionnal. Monsieur Théo TALANDIER préviendra l'organisateur.

Monsieur le Maire demande comment avance **le dossier HIGHLINE**. Monsieur Théo TALANDIER indique que les autorisations des propriétaires terriens et de l'aviation civile ont été obtenues. Une visioconférence a lieu le lendemain. Monsieur Théo TALANDIER souhaiterait organiser un partenariat avec la course de côte.

## **18. EPAREUSE NOREMAT**

Monsieur le Maire projette les échéanciers proposés pour financer l'épareuse à différents taux et durées.

**Le Conseil Municipal opte pour la solution qui propose une durée de 73 mois**, les charges étant plus légères. Le fournisseur sera contacté lundi prochain.

## **19. FOUR A PAIN DE BRESSOULEILLE**

En le nettoyant, les agents techniques se sont aperçus que les poteaux sont abimés. Monsieur le Maire a demandé un devis et le présente. **Il s'élève à 1.030,00 euros.**

Il y a plus d'une journée de travail. Si le toit s'effondre, les assurances ne financeront pas. Monsieur Frédéric ROUX indique qu'il a été fait en 1989.



Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident le devis présenté.

## 20. RIDEAU METALLIQUE BASE NAUTIQUE

La commune a fait changer le rideau métallique de la base nautique, cependant ce n'est pas suffisant pour les assurances. Le prestataire avait mal compris et le rideau n'est pas assez solide.

Les assurances demandent un système anti-effraction. En complément un devis a été demandé pour le rideau métallique qui est projeté en séance. Il s'élève à 1.182,77 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident le devis présenté.



**MV GORY ET FILS**  
MIROITERIE VITRERIE

Concepteur Réalisateur Installateur

Menuiserie Aluminium, PVC, Bois - Verandas  
Porte de garage - Porte d'entrée - Volets roulants & battants  
Stores intérieurs & extérieurs - Décoration intérieure  
Bris de glace - Retard à l'effraction - Dépannage

Votre contact : DAMIEN GORY

Délai : 3 semaines

Adresse du chantier : MAIRIE DU CHAMBON SUR LAC - - - 63790 CHAMBON SUR LAC

Ref : RIDEAU METALLIQUE BASE NAUTIQUE

DEVIS N° 20220401833

Date : 19/04/2022


Tel : 04.73.98.61.21/  
E-mail : chambonadministration@gmail.com

MAIRIE DU CHAMBON SUR LAC

63790 CHAMBON SUR LAC

Ref : RIDEAU METALLIQUE BASE NAUTIQUE

Devis n° 20220401833 du 19/04/2022

Designation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
 <p>Rideau métallique à lames agraphées, arbre à bobines avec ressorts compensateurs, sans parachute. Grille décorative VULCAINE - Manoeuvre par tirage direct Largeur Baie 1520 mm x Hauteur Baie 2150 mm Posé en applique Enroulement extérieur Classe 2 Grille décorative simple Caisson C Coloris caisson : Galva Lame finale 135 Doutilles U 40x25 Coloris coutures et lame finale : identique au tablier Fabrication française</p>	1	955,64	955,64	1
Frais déplacement	1	30,00	30,00	1
<p><b>Conditions générales de vente</b> Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivaleant au triple du taux d'intérêt légal à l'année en cours ainsi que conformément au décret n° 2012-1115 du 02 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Pénalité de retard : 1,5 fois le taux d'intérêt légal</p>	1	0,00	0,00	1

Designation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
<p>Règlement : 50% à la commande, le solde à réception de facture            Accompte demandé : 591,39 €            Total TVA 1 (20%) = 197,13 €            Total TVA 2 (10%) = 0,00 €            Total TVA 3 (5,5%) = 0,00 €</p> <p>Total HT : 985,64 €            Total TVA : 197,13 €            Total TTC : 1 182,77 €</p> <p>Images et photos non contractuelles - ce devis est valable 1 mois</p> <p>Bon pour accord Fait à : le : Signature client :</p>				

MV GORY ET FILS - Route de Montagu - 63320 CHAMPEIX - FRANCE  
Tel : 04 73 96 25 00 - Fax : - E-mail : mensuelaluminium@mvgoryetfils.fr - http://www.mvgoryetfils.fr  
S.A.R.L. au capital de 12 000 Euros - SIRET 33500015 - APE 4332A - TVA INTRA FR43 93937262  
RC = CC AVTA N° 2000801177 Rue du 8 mai 63500 ISSOIRE



Page 1 sur 2

Certificat N° E-E155097

MV GORY ET FILS - Route de Montagu - 63320 CHAMPEIX - FRANCE  
Tel : 04 73 96 25 00 - Fax : - E-mail : mensuelaluminium@mvgoryetfils.fr - http://www.mvgoryetfils.fr  
S.A.R.L. au capital de 12 000 Euros - SIRET 33500015 - APE 4332A - TVA INTRA FR43 93937262  
RC = CC AVTA N° 2000801177 Rue du 8 mai 63500 ISSOIRE

Page 2 sur 2

Certificat N° E-E155097



## 21. QUESTIONS DIVERSES

### Dossier MAURAS :

Monsieur Frédéric ROUX demande où en est le dossier MAURAS. Monsieur le Maire indique que Monsieur BEAL n'a pas fait de déclaration d'urbanisme et que le dossier est toujours en cours de traitement à la Sous-Préfecture d'Issoire et au Parc des Volcans.

### Délégation de signature Madame Nathalie LASSALAS :

Monsieur le Maire précise que Madame Nathalie LASSALAS, future secrétaire de Mairie, n'a la possibilité d'avoir que certaines délégations de signature en tant qu'agent contractuel (pas de délégation possible pour l'Etat civil ou sur les pièces justificatives de mandat de paiement).

Lampe éclairage public à Montmie : une lampe a grillé, il faudra prévenir SPIE.

Achat d'un ordinateur portable :

Madame Estel BOUCHE demande s'il serait envisageable d'acheter un ordinateur portable afin de pouvoir travailler avec sans déranger les secrétaires de mairie.

***Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal valident la proposition.***

Un devis devra être demandé.

***Il est 20h30 la séance est levée.***